ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Joël Marchand
91 Rue Boucicaut 92260 FONTENAY AUX ROSES
(1).46.60.35.28

BULLETIN D'INFORMATION N°15 DU 17 JANVIER 1991

Au sommaire

- Nouvelle présentation de l'association **(p. 1)**

- Compte-rendu de la réunion au MRT **(p. 2)**

- Relance du dossier Sécurité Sociale **(p. 3)**

- Présentation de l'association CEIFIR **(p. 3)**

- Intervention de l'association **(p. 4)**

- Réforme Courtillot : remous à Paris VI **(p. 4)**

- Nouvelles du Conseil Scientifique de Paris VII **(p. 6)**

- Poitiers et la décentralisation **(p. 6)**

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITES

Voici la version réactualisée du texte de présentation de l'association.

L'association "Etudiants et Recherche" est née à l'issue du mouvement étudiant de Novembre-Décembre 1986, à Paris. Elle a été créée par des étudiants-chercheurs de 3ème cycle universitaire, dans le but de réfléchir avec d'autres sur les questions qui les concernent, et d'agir auprès des structures légales (universités, ministères).

L'association suscite le débat parmi les étudiants de troisième cycle.

Des questions spécifiques se posent aux étudiants-chercheurs :

- absence de statut.
- financement de la thèse insuffisant en durée et en nombre.
- couverture sociale parfois inexistante.
- non-considération de leur rôle au sein des laboratoires.
- échéance du Service National pour les garçons.
- perspectives d'emploi faibles et irrégulières dans l'enseignement supérieur et la recherche publique.

La liste n'est pas exhaustive. Afin de mieux connaître les réalités vécues par les étudiants-chercheurs, et de préciser ses revendications, l'association a diffusé un questionnaire portant sur le financement de la thèse. Les réponses ont confirmé la nécessité d'allonger la durée de l'allocation de recherche et d'augmenter le nombre des attributions.

L'association permet d'agir sur les questions débattues.

En informant la presse et les syndicats d'étudiants et de chercheurs des problèmes des étudiants-chercheurs de 3ème cycle, qui ne font pas a priori partie de leurs préoccupations.

En effectuant des démarches auprès des instances gouvernementales et universitaires :

- participation active aux conseils universitaires, aux tables rondes organisées par les ministères.
- diffusion de pétitions et de lettres ouvertes pour réclamer des mesures concrètes pour les étudiants-chercheurs.
- intervention auprès des groupes parlementaires.
- entrevues avec les organismes de tutelle (Ministères de l'Education, de la Recherche, de la Santé, Présidents d'Université) pour présenter nos revendications.

En participant à des colloques sur l'avenir de la recherche et sur les études universitaires.

L'association diffuse des informations.

Un bulletin d'information est publié régulièrement. Il rend compte des débats qui ont lieu au sein d'Etudiants et Recherche ; des démarches et des actions entreprises ; des actions menées par d'autres associations du même type en province ; des mesures gouvernementales concernant la recherche.

Compte-rendu de la réunion au MRT du 26 Novembre 1990

Cette réunion s'inscrit dans la suite de la table ronde MRT - syndicats. Etaient présents Mr Bècle, Mmes Hannoyer et Guimard pour le MRT (service de l'emploi scientifique, de la formation et de l'organisation de la recherche) ; Laurent Dianoux pour le SNCS, le SGEN-CFDT, sans doute la CGC, un représentant de chacun des grands organismes de recherche (INRA, ORSTOM, INSERM et CNRS) ; Frédérique Leblanc et Michel Cartereau pour Etudiants et Recherche. A signaler la présence du MEN en la présence de Mr Bouchet de la DRED. Lire la présentation ci-jointe de ce haut-fonctionnaire.

(Rappel des précédentes réunions : le 6/7/89 où le problème des thésards avait été assez peu abordé ; le 14/2/90, tour de table des revendications syndicales pour les thésards ; et le 11/4/90, discussion sur le nombre d'allocataires, la proportion d'étrangers dans les laboratoires et le parrainage)

L'intégralité de cette réunion a été consacrée aux problèmes des thésards :

—> qui sont les thésards : à partir des données Labintel et avec toutes les incertitudes que cela comporte, le CNRS a fait une enquête sur les thésards financés présents dans ses labos propres ou mixtes en 1990. Trois types de données : origine des financements, répartition des thésards par département scientifique et répartition par nationalité, par type de bourses et unité CNRS. En outre cet organisme conseille vivement à ses labos d'organiser des financements pour les personnes qui ont des bourses insuffisantes (notamment les étudiants étrangers) afin de combler les différences avec les bourses BDI ou CIFRE. A part l'INRA qui peut fournir des chiffres sur le nombre de gens financés dans les différents domaines qu'elle regroupe (sans pouvoir détailler par type de financement ou par nationalité), aucun organisme n'a la moindre idée d'un nombre même approximatif de thésards sans financement. L'INSERM évalue à 30 % la proportion de thésards étrangers qui travaillent pour lui (réelle estimation ou simple inspiration des chiffres avancés par divers syndicats ou associations ?).

—> protection sociale :

• La sécurité sociale : tout le monde a paru intéressé par un problème dont chacun semblait prendre connaissance et par l'existence du décret de mars 89 autorisant le prolongement du bénéfice de la sécurité sociale étudiante pour quelques étudiants de quelques disciplines rattachées à la médecine pour quelques universités … parisiennes bien sûr (Paris V et VI) alors que tous les étudiants de 3ème cycle peuvent y avoir droit (cf. la lettre d'Eric Bringuier). Bècle promet de s'occuper de ce problème en demandant aux personnes qui ont signé ce décret ce qui empêche sa généralisation à tous les étudiants. Une autre lueur d'espoir : la cour de cassation devrait statuer prochainement, c'est à dire dans les ?? à venir, sur le cas des fondations qui délivrent des bourses d'études à certains doctorants et qui refusent de payer leur assurance accident du travail estimant que c'est aux labos ou aux étudiants de le faire eux-mêmes. A cette occasion le SGEN-CFDT a tenu à rappeler que l'argument selon lequel les fondations délivrent des bourses plutôt que des allocations pour pouvoir être exonérées des charges salariales et donc s'adresser à plus de monde, n'était pas recevable car il ne va pas dans le sens de l'extension des acquis sociaux.

• La couverture accident : elle concerne non seulement les étudiants "bénévoles" (sic) mais aussi les thésards percevant des bourses de fondations sans contrat de travail et les allocataires après la fin de leur contrat qui restent dans leur labo pour terminer leur travail pendant un laps de temps plus ou moins long. Outre les personnes ignorant totalement le problème (INSERM et MEN), on peut noter les efforts de l'INRA, l'ORSTOM et le CNRS qui s'assurent indépendamment pour ce genre de personnel. Petite remarque de Bouchet sur le fait que les accidents n'arrivent pas souvent, mais que, quand ils arrivent, a précisé Galdèche du CNRS, ils coûtent assez cher pour qu'une assurance se justifie … (le MEN n'a pas compris que c'était à lui qu'on s'adressait, mais sans doute n'était-il pas encore au courant d'un accident survenu la veille. Il apprendra bientôt que dans ce cas comme dans bien d'autres il vaut mieux prévenir que guérir. En bref, pour l'instant, il vaut mieux conseiller aux chercheurs en formation de s'assurer eux-mêmes … mais au fait sont-ils prévenus de leur absence de couverture ?)

—> En fin de réunion, les droits des thésards à bénéficier des mêmes prestations sociales que d'autres salariés (cantines, crèches et autres) n'ont été qu'évoqués.

—> Point évoqué en fin de réunion également, mais info très importante, le MEN n'a aucunement l'intention de faire quoi que ce soit pour la mise en place du parrainage auquel le MRT semble pourtant tout à fait favorable.

L'impression d'ensemble que nous a laissée cette réunion est globalement positive et même s'il faut se méfier des bonnes paroles qui restent lettres mortes, et donc vérifier si les intentions sont suivies d'effets, les problèmes cruciaux des thésards ont cette fois réellement été abordés.

Michel CARTEREAU
et Frédérique LEBLANC

Abréviations diverses : MRT : Ministère de la Recherche et de la Technologie ; MEN : Ministère de l'Education Nationale ; DRED : Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales ; CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique ; INRA : Institut National de la Recherche Agronomique ; INSERM : Institut National de la Santé des Etudes et de la Recherche Médicale ; ORSTOM : Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer ; SGEN-CFDT : Syndicat Général de l'Education Nationale ; SNCS-FEN : Syndicat National des Chercheurs Scientifiques ; BDI : Bourses de Docteur-Ingénieur ; CIFRE : Convention Industrielle pour la Formation à la REcherche.

SECURITE SOCIALE

Afin de relancer notre demande pour l'accès à la Sécurité Sociale pour TOUS les thésards (même après 26 ans et sans financement), une lettre a été adressée à tous les groupes parlementaires, aux trois ministères concernés (Recherche, Education Nationale, Santé) et une copie au cabinet du Premier Ministre. Voici son contenu.

Paris, le 24 novembre 1990

Monsieur Brouté
Conseiller technique
Ministère de la Solidarité, de la Santé
et de la Protection Sociale
8, avenue de Ségur
75 700 - Paris

Monsieur le Conseiller,

La formation à la recherche et l'accroissement du nombre de doctorants sont à l'heure actuelle des priorités nationales. Or, dans l'esprit de la plupart des nouveaux bacheliers, le cycle d'études qui y conduit est long et hérissé de difficultés (Bac + 8, à supposer qu'aucun accident de parcours ni le Service national ne le prolongent), et des formations plus courtes (Bac + 5) et souvent plus lucratives détournent beaucoup d'aspirants au 3ème cycle universitaire. Pour enrayer ce mouvement et rendre les formations doctorales au moins aussi attrayantes que leurs concurrentes, il est indispensable que la scolarité du 3ème cycle se fasse dans les meilleures conditions matérielles possibles. Notre Association Etudiants et Recherche a recensé les difficultés rencontrées par ces "étudiants-chercheurs". Parmi elles, nous voulons attirer votre attention sur la question de la sécurité sociale étudiante, qui est suspendue à 26 ans. Prenons le cas d'un bachelier de 19 ans qui souhaite faire une thèse de nouveau doctorat de trois ans. A supposer qu'aucun redoublement, aucune réorientation, ne soit venu le retarder, il (elle) aura 24 ans lors de son DEA : une étudiante devra envisager un ou deux ans sans la sécurité sociale étudiante; un étudiant, qui doit effectuer son service national au plus tard après le DEA, doit envisager ses trois années de thèse sans la sécurité sociale étudiante.

Il se trouve que, à l'intérieur de la législation actuelle, l'article R 381-7 du Code de la Sécurité Sociale prévoit de repousser "de un à quatre ans" l'âge limite du bénéfice de la sécurité sociale pour les étudiants "en considération soit de l'âge minimum ou des diplômes universitaires au début de certaines études, soit de la durée de la scolarité dans ces disciplines". Il se trouve aussi qu'un arrêté ministériel en ce sens a été pris pour les étudiants du certificat d'endocrinologie de l'Université Paris-V et du DES de stomatologie de l'Université Paris-VI (le 29 mars 1989, paru au J.O. du 18 avril 1989, p. 4949). Plus récemment encore, les étudiants des Attestations de réanimation médicale, de cancérologie clinique et de connaissance approfondie des maladies mentales, Attestations de l'Université Paris-VII, ont vu leur âge limite d'admission au bénéfice de la sécurité sociale repoussé de deux à quatre ans (Notice d'inscription 1990-91 à Paris-VII, page 6).

Il est clair qu'en raison du problème commun de la durée des études de 3ème cycle, et au regard du principe d'égalité des étudiants, il est très souhaitable et, dans la conjoncture actuelle, urgent, que tous les doctorants bénéficient des possibilités de l'article R 381-7. Sur le plan logique, l'extension de la sécurité sociale à tous les étudiants en thèse (même au-delà de 26 ans) constituerait, de même que l'allongement à trois ans de la durée de la bourse, une mesure d'accompagnement naturelle à la loi Savary de 1984 instituant une nouvelle thèse plus longue que l'ancienne thèse de 3ème cycle. Sur le plan national, une mesure générale éviterait de n'accorder de privilèges qu'à quelques universités parisiennes. Enfin, sur le plan de l'aspirant potentiel à une formation doctorale, hésitant à s'engager dans un parcours long et difficile, une telle mesure aurait un impact psychologique non négligeable.

Nous souhaitons vous entretenir de cette question, dont notre Association a pu apprécier l'importance sur le terrain, dès que possible, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Association Etudiants et Recherche, pour sa présidente M.-C. Pasquier,

Eric Bringuier

ASSOCIATION C.E.I.F.I.R

A tous les chercheurs débutants (en Thèse)

Il n'existe à l'heure actuelle aucune structure de formation des thésards qui aspirent à apprendre leur métier de chercheur dans la discipline qui les concerne. Ce vide est d'autant plus intolérable qu'il s'inscrit à un moment déterminant lors duquel le thésard est censé faire ses preuves.

Il faut savoir que seul 4 % des inscrits en thèse à l'EHESS soutiennent effectivement, après combien d'années de luttes souvent solitaires, tant intellectuelles que matérielles ?

C'est pourquoi une association vient de se constituer, après plusieurs réunions-débats annoncées depuis le mois de juin. Le C.E.I.F.I.R. est un centre d'études, d'information et de formation interdisciplinaire pour la recherche. Elle entreprend notamment les actions suivantes :

* L'information des adhérents sur tous les domaines susceptibles de faciliter leur recherche.

* Des équipes de travaux centrés autour de trois grands secteurs d'investigation :

-ouverture interdisciplinaire (confrontations de chercheurs offrant leur point de vue croisé sur telle école théorique ou sur tel objet : connexions des disciplines, par exemple la psychanalyse en politique, la sociologie généalogique ; l'importation des concepts)

- le statut de la pratique de recherche (qu'est ce que produire de la vérité, rompre avec le sens commun ; comment se constitue une école théorique ; qu'est ce qu'un parcours scientifique ? comment définir un terrain et le défricher ? analyser la logique de l'invention, véritable refoulé des chercheurs ?..

- la formation de thèse (travaux statistiques, interrogation et répétition du rituel de la soutenance, bulletin destiné à lancer des offres et demandes, lectures critiques...).

* des actions de liaison entre les plus et les moins qualifiés visant notamment à mettre sur pied des stages de perfectionnement pratiques auprès de laboratoires, de centres, et de tout chercheur intéressé par la formation en acte des débutants.

Le C.E.I.F.I.R. se veut un lieu d'échange pour tous les chercheurs car ce sont avant tout les plus compétents qui doivent ouvrir la voie (ou la voix) au thésard isolé.

Pour tout renseignement (projets concrets lancés, adhésion, conditions de constitution de l'association et ses participants actuels) :
Patrick Bruneteaux 48 80 84 37
Gilles Massardier 45 96 08 19

LA THESE DE L'ANGOISSE

_ Fin mars 1990. Une étudiante à Paris 6 se présente à la permanence de l'association au local de Jussieu, et expose son cas, désespéré. Après trois années en thèse dans le secteur médecine, financées par une bourse de son gouvernement, son Directeur de thèse n'envisage plus la poursuite de son travail et, sans explications, lui propose de passer un diplôme d'université sur une partie de ses recherches. Ainsi, elle se retrouve seule, sans laboratoire d'accueil, sans financement, sans inscription universitaire, sans renouvellement de sa carte de séjour (depuis Décembre), donc en situation administrative illégale.

_ En outre, elle n' a plus accès au matériau de sa recherche, confié à une étudiante en DEA !... Le directeur de thèse constitue une personnalité importante et est, de plus, le responsable de la formation doctorale.

Début avril, des contacts sont établis avec le bureau de l'Université (par notre élu au conseil scientifique, Hervé Leloup) et l'étudiante adresse une demande de rendez-vous auprès de la présidence.

_ Ces démarches aboutissent à des entretiens avec les vice-présidents de l'Université qui se proposent de prendre en charge le dossier et de s'adresser au directeur de thèse afin de régler la situation.

Début mai_ Aucune information précise sur l'avancement du dossier et l'un des deux vice-présidents abandonne l'affaire.

_ Par l'intermédiaire du vice-président du conseil scientifique, nous apprenons que le Dossier est effectivement en cours de traitement et que l'Université reconnait sa responsabilité vis à vis du déroulement de la thèse de l'étudiante.

Mi-mai_ En l'absence d'avancement du dossier et devant l'urgence de la convocation à la préfecture de police pour le renouvellement de la carte de séjour, l'association décide d'intervenir par courrier au niveau de la présidence de l'Université en soulevant le problème de la situation illégale de l'étudiante, suite au refus du directeur de thèse d'autoriser sa réinscription.

_ Quelques jours plus tard, le président évoque le cas de l'étudiante lors d'une séance du conseil scientifique et assure que sa réinscription est en bonne voie.

Début juin_ L'étudiante rencontre le vice-président chargé de son dossier (remplacé depuis peu pour des raisons indépendantes de son cas), qui lui délivre une lettre, destinée indirectement au directeur de thèse, demandant la délivrance de l'autorisation d'inscription en précisant, qu'en cas de refus de sa part, le président assurerait la réinscription !

A partir de ce moment, la situation se débloquera rapidement. Le renouvellement de la carte de séjour et la réinscription s'effectueront dans le mois. L'étudiante poursuit maintenant son travail de recherche dans un autre laboratoire d'accueil et espère soutenir rapidement sa thèse, après une année perdue et beaucoup d'angoisses...

Outre l'illustration malheureuse des situations aberrantes de nombreux étudiants en thèse face aux pouvoirs des mandarins, ce cas montre les possibilités d'action offertes par une présence de l'association dans un conseil d'Université. Il faut aussi saluer ici le courage et l'intégrité du vice-président du conseil scientifique (Mr. Duran), sans qui cette affaire n'aurait sans doute pas pu se régler.

Michel Cartereau

REFORME COURTILLOT

Extraits d'un tract des élus SNESup, SGEN et SNCS aux conseils de l'Université de Paris VI à leurs mandants

"*Lors des précédentes élections aux conseils de l'Université Pierre et Marie Curie, nous nous étions engagés à nous opposer à la réforme Courtillot, qui, rappelons-le :*

- en octroyant les crédits de recherche directement aux laboratoires

- en ne subventionnant plus les laboratoires recommandés (sauf, pour l'instant, en médecine)

a pour effet de :

- dessaisir les conseils de la plus grande partie de leurs prérogatives en ce qui concerne la répartition des crédits de recherche, en contradiction avec l'article 30 de la loi de 1984.

- remettre implicitement en cause le statut d'enseignant-chercheur.

...

Convoqués le 1er Octobre, les membres des conseils n'avaient plus qu'à s'incliner devant le fait accompli : le budget leur était imposé à 85% (l'Université conserve le droit de disposer de 15% de son budget de recherche), et les crédits sont réduits de 22% en médecine pour la recherche clinique ; de plus, ce budget aura pour effet de couper les liens que notre Université avait tissés avec de nombreux laboratoires extérieurs et qui lui conféraient un large rayonnement dans la région parisienne. Pour nous, il n'y avait plus d'autre choix que de faire voter une motion demandant de déposer un recours auprès du Conseil d'Etat contre un contrat en opposition avec la loi de 1984."

Amendée, cette motion fut finalement adoptée sur proposition du Président Garnier au Conseil d'Administration.

"*Le 29 Octobre, les membres du Conseil d'Administration étaient à nouveau convoqués pour voter "dans sa traduction comptable le budget recherche pour la part laissée à l'appréciation du Conseil" (c'est-à-dire la répartition des 15% du budget)*"

Au lieu d'accepter de voter le budget de l'Université en y incluant ce budget recherche dans sa globalité, les syndicats s'opposèrent à une partie du Conseil, en proposant de demander la gestion rectorale du budget.

De nombreuses initiatives eurent lieu jusqu'au Conseil suivant, le 19 Novembre, en particulier la démission de Jacques Duran, rapportée ci-dessous. Finalement, ce Conseil a quasi unanimement adoptée une motion préalable demandant la gestion rectorale ...

Démission du Vice-Président de Paris VI

Le Vice-Président du Conseil Scientifique.

Paris le 12 Novembre 90

Mes chers collègues,

En désaccord majeur avec le président de l'Université sur le principe même, sur la méthode et sur l'analyse des conséquences auxquelles a conduit et conduira, à terme, l'application de la réforme Courtillot de la recherche du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et en signe de protestation, j'ai décidé de démissionner de ma charge de responsable de la recherche au sein du bureau de notre Université.

Déjà, en Décembre 89, et dès la présentation du projet de réforme Courtillot, j'avais marqué fermement mon opposition et proposé et que, finalement, les dommages seraient moins importants que je le prévoyais.

Quoiqu'il m'en a coûté à l'époque, j'ai donc poursuivi ma tache et appliqué strictement la règle de la solidarité avec l'équipe dirigeante.

Cependant, il y a dans ce domaine, des limites à ne pas dépasser.

Il est des circonstances dans lesquelles rester solidaire, c'est devenir complice.

Ainsi, je ne peux être complice de la méthode pour le moins scandaleuse qui a été utilisée pour imposer à l'Université et la préparation et la signature du contrat avec le Ministère. Je ne peux pas, non plus,accepter le mépris clairement affiché par la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales pour les responsabilités, d'ailleurs inscrites dans la loi, que doit assumer notre Conseil Scientifique. Bafoué de l'extérieur, notre Conseil n'a d'ailleurs guère mieux été traité à l'intérieur, puisqu'il n'a jamais été invité à traduire par aucun vote sa position sur une réforme qui le dessaisit pourtant d'une grande partie de sa raison d'être. Et ce n'est qu'in fine, et de sa propre initiative, qu'il s'est décidé à voter... une motion de protestation.

D'autre part, et au niveau de la responsabilité que vous m'aviez confiée, il m' est impossible d'assister, sans réagir, à la réduction majeure et brutale de notre autonomie en matière de recherche, à l'affaiblissement du rayonnement de notre université, à son rétrécissement dans son quadrilatère le plus étroit, comme conséquence de la rupture autoritaire des liens que nous avions patiemment tissés avec les meilleurs centres de recherche de la région. Il m'est impossible d'être le complice objectif de la disparition de plusieurs laboratoires qui nous faisaient honneur, et d'assister, au contraire, à l'émergence de pseudo-laboratoires "Paris 6" d'une seule personne ! Ainsi, je ne peux accepter que tel laboratoire de mécanique que nous avons créé de toute pièce et au développement duquel nous avons consacré beaucoup de crédits, de postes, de temps et d'énergie, ait disparu de la liste de nos laboratoires. De même, il m'est impossible de renier ma parole envers tel directeur de station marine, très légalement nommé conjointement par l'Université et le CNRS, qui se retrouve, parce que le ministère a refusé de globaliser les crédits de ses équipes, sans moyens pour sa propre recherche ni pour assumer sa responsabilité... Et ce ne sont que des exemples parmi d'autres.

D'ailleurs et de toute manière, ce nouveau mode de répartition des crédits, attribués directement et autoritairement aux laboratoires choisis par le Ministère, et ceci jusque dans le plus infime détail, relève d'une volonté centralisatrice inadaptée et dépassée. Elle est certainement à l'opposé de ce que j'ai constamment défendu et que je me suis efforcé de promouvoir pendant les cinq années que j'ai consacrées au secteur Recherche de notre Université.

En effet, vivant au quotidien et au sein même de notre maison, les efforts de chacun, pour progresser, évoluer en harmonie avec la collectivité, pour construire, élaborer des projets collectifs et interdisciplinaires, j'ai pu mesurer l'évidente nécessité du regroupement des disciplines au sein des UFR, l'établissement d'une réelle concertation au sein de celles-ci, la responsabilisation de leurs directeurs et de tous leurs personnels. J'ai pu apprécier les effets très positifs, en terme d'autorégulation, qu'engendrait la mise en place d'une meilleure transparence dans la connaissance des effectifs réels des équipes de recherche, des modes d'élaboration des budgets, et plus généralement des moyens attribués à la recherche.

Car c'est bien la concertation, et l'évaluation librement consentie et transparente que j'ai voulues mettre en place dans notre Université.C'est la base même de notre autonomie. C'est aussi l'antithèse de l'autoritarisme aveugle. Et nous savons bien, nous les chercheurs, les enseignants, les Universitaires, que l'autorité chez nous,

ne s'impose pas par la force, par la menace ou par le chantage : elle se mérite.

Quant à vous, mes chers collègues, dont beaucoup sont venus me rendre visite au fil des jours de ces cinq années écoulées, vous qui vous êtes adressés à moi lorsque vous rencontriez un problème difficile ou lorsque, simplement, vous aviez un projet intéressant à proposer, vous que j'ai écoutés, vous que j'ai toujours essayé d'aider de mon mieux, dans la limite, souvent étroite, des moyens qui m'étaient laissés, je tiens à vous remercier.

Je vous remercie de m'avoir convaincu que notre maison est exceptionnellement riche de la volonté de progresser, d'investir, d'inventer, de construire, de proposer, de se concerter et de travailler en synergie. Vous m'avez renforcé dans l'idée que nous sommes nous-mêmes aussi bien que quiconque, tout à fait capables de mettre en place et de disposer de l'ensemble des moyens d'une véritable politique scientifique propre à notre Université.

C'est en pensant à vous, mes chers collègues, qu'aujourd'hui, je dis NON.

Jacques Duran

Conseil Scientifique de Paris VII

Infos issues du Conseil Scientifique de Paris VII du 3 Décembre 1990

- Tableau concernant le nombre de DEA en 1989 sur la France et sur Paris 7. Répartition selon les secteurs de la DRED.

- Un arrêté rappelant les fonctionnaires du corps enseignant supérieur pouvant désigner les membres du Conseil National des Universités.

- Signature d'une Convention entre l'INSERM (Mr Lazard) et Paris 7 (Mme Forest) permettant à Paris 7 de récupérer le loyer des surfaces de Paris 7 occupées par l'INSERM.

Application pour la Faculté de médecine de Xavier Bichat (régularisation : 300F/m^2). L'application à Lariboisière et Jussieu n'est pas encore à l'ordre du jour.

Un petit commentaire

La mise en place des Ecoles Doctorales par la DRED qui regrouperaient plusieurs DEA et imposeraient un enseignement (à valider ?) ou des séminaires pour les thésards semble encore soumise aux suggestions des Universités.

Il faut s'interroger cependant sur l'orientation politique et la main-mise du MEN sur la recherche dans le secteur public :

D'abord en attribuant directement les crédits de recherche aux laboratoires, ensuite par la création de ces Ecoles Doctorales qui indépendamment de la qualité des enseignements dispensés et des rapprochements scientifiques créés, pourraient constituer des enjeux financiers (attribution des crédits) dont les doctorants et la nature de la recherche pratiquée représenteraient la plus-value.

Les doctorants seraient alors une véritable clientèle potentielle à séduire : plus de DEA dans la Formation Doctorale, cela veut dire une augmentation probable du nombre de thèses soutenues par année, c'est-à-dire des crédits alloués (la relation est proportionnelle). Plus de doctorants dans les laboratoires signifie des crédits au titre de l'accueil.

Nous espérons tous que cela ne sera pas au détriment de la qualité de l'encadrement de ces doctorants, (ce qui implique en premier qu'il soit), ni au détriment des recherches moins vendables.

Il n'en reste pas moins que les Universités conservent ou accroissent leur autonomie notamment en matière de politique propre de Recherche. Non ?

Marie-Cécile Pasquier

POITIERS ET LA DECENTRALISATION

La faculté de Poitiers = 25 000 étudiants aujourd'hui. A l'heure de la Grande Europe, 30 000 candidats. Capacité d'accueil : 12 à 15 000. Manque de tout. Alors, comme Monory a réalisé, sur notre dos, le grand projet du Futuroscope, il nous propose : la faculté au Futuroscope. Sous-entendu, si tu restes à Poitiers, pas de sous ; si tu vas au Futuroscope, plein d'argent tu auras.

Evidemment, le projet est officieusement adopté en grande hâte aujourd'hui même et prévu pour 1992-1993. Les seconds et troisièmes cycles déménagent. Seul le premier cycle reste en ville.

Je ne fais pas de dessin sur un campus excentré de 15 kilomètres (cf La Source/Orléans, avec son inexistence, son taux de suicide et sa désertification) quant à la vie sociale des étudiants, ni des petits problèmes des professeurs en navette constante laboratoire-campus 1er cycle. D'où l'idée géniale de n'employer, en ville, que des enseignants "spécial 1er cycle" sans recherche, laboratoire ou autres ... D'enfer, comme idée.

Il suffit de savoir que ceci ne couvre qu'une importante tractation financière, ... mais les tenants et aboutisssants sont trop dilués pour l'instant. Charmant pour cette mort annoncée à court terme. Mais il est vrai que voir l'avenir à plus de trois ans est un effort énorme pour nos imbéciles de décideurs, bêtement habitués à l'immédiat.

Jan-Lou Lasnier